

Résumé de l'adresse du conseil général de la commune de Provins (Seine-et-Marne) qui écrit de son attachement inviolable à la Convention, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse du conseil général de la commune de Provins (Seine-et-Marne) qui écrit de son attachement inviolable à la Convention, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 278;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17837_t1_0278_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

touts les conspirateurs. Il en est sans doute encore qui ourdissent dans les ténèbres de nouvelles trames. A votre voix, le peuple reprendra sa massue redoutable, et ils seront anéantis. Il veut être libre : il le sera ; mais il attend de vous son bonheur, et il ne sera heureux que lorsque vous aurés forcé toutes les passions à se taire, tous les traîtres à se cacher. Législateurs, achevés votre ouvrage ; le sort de la première nation du monde vous est confié. Tenés d'une main ferme les rênes du gouvernement ; tout pliera sous l'autorité nationale. Pour nous, invariablement attachés à votre gloire et à vos succès, nous vous renouvelons nos serments de fidélité et de dévouement. Si vos travaux font notre félicité, notre amour notre reconnaissance seront votre récompense ; nous redirons à nos neveux ce que vous avés fait de grand, et ils béniront à jamais vos vertus et votre mémoire.

EMBRY, *président*,
GENISSEREL, OZIL, *secrétaires*.

29

Attachement inviolable à la Convention, écrit le conseil-général de la commune de Provins [Seine-et-Marne] ; continuation du gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que la queue de Robespierre soit coupée, jusqu'à ce que la République, sauvée et solennellement reconnue, ait anéanti les anarchistes de l'intérieur, et ait donné des lois aux despotes coalisés ; règne de la justice et guerre à mort à tous les amis de Pitt, à tous les buveurs de sang, à tous les scélérats, en un mot, qui voudroient avilir la représentation nationale ou rivaliser d'autorité avec elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

30

Un secrétaire fait la seconde lecture des décrets rendus dans la séance d'hier ; la rédaction en est adoptée (53).

31

LAKANAL : Je viens offrir à la Convention nationale et à ma patrie le fruit de mes recherches sur les manuscrits de J.-J. Rousseau, insérés jusqu'ici dans des portefeuilles particuliers.

(52) P.-V., XLVII, 260.

(53) P.-V., XLVII, 260.

Voici quinze cahiers écrits en entier de la main de ce grand homme ; ils renferment divers morceaux qui n'ont jamais paru, et les germes des principales productions de son génie.

On y voit les premiers jets des pensées de ce philosophe et les modifications qu'elles ont éprouvées avant d'avoir cette perfection admirable de style qu'on trouve dans tout ce qui est sorti de sa plume. Ce serait un excellent traité de l'art d'écrire.

Je compte vous offrir bientôt l'original de l'ouvrage du philosophe genevois sur le gouvernement de Pologne : il fut communiqué dans le temps par l'auteur à Necker, qui le fit copier et mettre au net.

Cet ouvrage est d'autant plus précieux, qu'il s'y trouve plusieurs passages importants qui n'ont pas été imprimés, parce qu'ils parurent trop forts au despotisme. Le texte de l'auteur, dénaturé dans toutes les éditions, est ici dans toute sa pureté.

Je demande que les manuscrits que je vous présente aujourd'hui soient renvoyés à votre comité d'Instruction publique, qui accordera à la citoyenne qui me les a confiés l'indemnité que sa position l'oblige de réclamer (*On applaudit*).

Les propositions de Lakanal sont décrétées (54).

Bar demande que ces manuscrits ne restent pas ensevelis dans les archives, mais qu'ils soient livrés à l'impression (55).

LAKANAL : J'observe que la librairie Poinçot, qui prépare une édition complète de Jean-Jacques aura communication de ces manuscrits, pour insérer dans son édition des morceaux que ces cahiers contiennent, et qui n'ont pas encore été imprimés (56).

[Lakanal lui répond que le citoyen Poinçot qui fait une édition de tous les ouvrages de J.-Jacques, prendra dans ces manuscrits les pensées qui n'ont pas été encore publiées, que cette édition sera faite avec le plus grand soin, et que Poinçot y met un tel intérêt, qu'il vouloit imprimer le Contrat Social en lettres d'or.] (57)

Un membre demande le nom de la citoyenne qui a remis ces manuscrits.

Lakanal nomme la citoyenne Mazuyer. Il annonce ensuite que, sous trois jours, il présentera à l'Assemblée nationale un rapport sur les écoles primaires, et que le comité espère que ce projet de décret pourra satisfaire les vues de la Convention (*Vifs applaudissements*) (58).

(54) *Moniteur*, XXII, 283. *J. Mont.*, n° 7 ; *M. U.*, XLIV, 444.

(55) *J. Paris*, n° 29.

(56) *Moniteur*, XXII, 283.

(57) *J. Paris*, n° 29.

(58) *Moniteur*, XXII, 283 ; *Ann. Patr.*, n° 657 ; *Ann. R.F.*, n° 28 ; *C. Eg.*, n° 792 ; *Gazette Fr.*, n° 1022 ; *J. Fr.*, n° 754 ; *J. Paris*, n° 29 ; *J. Perlet*, n° 756 ; *J. Univ.*, n° 1789 ; *Mess. Soir.*, n° 792 ; *M. U.*, XLIV, 444 ; *Rép.*, n° 29.